



Comité Régional Grand-EST Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine

Adresse postale : 15 Boulevard de la Paix - BP. 11215 - 51058 REIMS cedex
Siège social : 2 rue Drouin, 54000 NANCY
Mail : crgecgt@orange.fr

Tél : 03 26.88.23.04



17 mai 2020 : Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie
(IDAHOT : International Day Against HOMophobia and Transphobia)

LA CGT GRAND-EST INTERPELLE SUR LA SITUATION DES LGBT+ EN CETTE PERIODE DE CRISE SANITAIRE !

Le « monde d'après » inclusif, émancipateur et sans discrimination commence aujourd'hui !
Comme chaque année, la CGT appelle à la mobilisation le 17 mai pour l'égalité et contre les discriminations au travail et dans la vie en société, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie (IDAHOT).

Ce dimanche 17 mai 2020 intervient dans le cadre de la prolongation de « l'état d'urgence sanitaire » qui suspend nombre de nos droits sociaux au travail, loin de répondre aux exigences de sécurité sanitaire des salariés et en limitant toute expression du mouvement social dans l'espace public ; les traditionnelles marches des fiertés LGBT+, qui se tiennent habituellement de mai à juillet, sur notre région Grand-Est (Strasbourg, Nancy, Metz) sont annulées.

Le monde du travail est un des lieux d'expression des discriminations et notamment des LGBTI-phobies de la part de la hiérarchie ou des collègues : injures, harcèlement, mépris affiché, outings, inégalités de traitement ou d'avancement de carrière... La déconstruction systématique du cadre des relations de travail, en France, amoindrit le niveau de protection des salariés. Cela impacte la lutte pour l'égalité des LGBT+ au travail.

Force est de constater que la crise du Covid-19 aggrave la situation. Les employeurs n'ont eu de cesse durant toute la période dite « de confinement » de maintenir leurs salariés dans des situations de mise en danger sanitaire professionnel. Le ministère du Travail organise lui-même la répression contre ses propres agents: A l'image des sanctions infligées à l'inspecteur du travail marnais Anthony Smith et à d'autres, accusés de faire du zèle. Cela affaiblit également tout le dispositif public de lutte contre les discriminations au travail. De plus, la mise en travail à distance et/ou télétravail, décidée dans l'urgence le 16 mars pour nombre de salariés, n'a pas diminué pour autant les occasions de harcèlement professionnel. Le confinement et les nouvelles dispositions prises dans ce contexte pour le monde du travail, notamment avec des visioconférences professionnelles se sont brusquement introduits aux domiciles des salariés qui ont, de facto, dû révéler aux collègues des éléments de leurs vies privées et familiales.

Dans la société en général, les jeunes LGBT+ contraints de se confiner en urgence après le 16 mars, dans des milieux familiaux hostiles, se sont retrouvés surexposés à des violences domestiques aggravées, sans échappatoire, en raison des autorisations de sorties dérogatoires du domicile, limitées dans l'espace et dans le temps. Le nombre des appels de détresse des jeunes LGBTI aux associations a explosé ces dernières semaines. Alerté par les associations de lutte contre les LGBTI-phobies, par des parlementaires et même par l'ONU, sur ce problème de violences graves, le Gouvernement n'a toutefois pas réagi. Pas même pour suivre les cas signalés de violences contre les jeunes LGBTI, via les pharmacies de quartier, au même titre que le dispositif contre les violences faites aux femmes.

Bureaux ouverts : le lundi de 8h.30 à 16h.15 et du mardi au vendredi de 8h15 à 17h.00

Le Covid-19 et les mesures dites « d'état d'urgence sanitaire » exposent particulièrement les personnes transgenres, non seulement à ces violences domestiques en confinement contraint dans des milieux familiaux hostiles. L'accès aux traitements de transition est plus compliqué que jamais.

Les migrants LGBT+ apparaissent aussi comme particulièrement touchés, en dépit des prolongements pour deux fois trois mois des récépissés de séjour. L'enregistrement des demandes d'asile s'est retrouvé fermé fin mars, laissant nombre d'exilés sans allocation spécifique et sans solution d'hébergement ; les exilés LGBT+ se retrouvant d'autant plus surexposés aux risques de violences.

Au-delà des divergences entre les acteurs sociaux sur la question de la prostitution, l'urgence dicte aussi la mise à l'abri de toutes celles et tous ceux se retrouvant sans moyen de subsistance et la mobilisation a minima des crédits budgétaires prévus dans la Loi, au titre de « la sortie de la prostitution » qui restent, aujourd'hui, sous-utilisés par le gouvernement.

Par ailleurs, alors que l'agenda parlementaire est suspendu, des craintes apparaissent qu'au nom de l'unité nationale, le projet de loi bioéthique voté en première lecture et incluant l'ouverture de la Procréation médicalement assistée (PMA) pour toutes les femmes ne soit purement enterré. Pourtant, les questions de réforme de la filiation (notamment dans les familles homoparentales) ne sont pas moins apparues comme prioritaires, lorsqu'il a fallu décider, dans l'urgence, pendant le confinement lié au Covid-19, qui des parents « sociaux » était « légitime » ou non pour garder les enfants.

De plus, faut-il que la pandémie du VIH, toujours active aujourd'hui, soit encore associée dans l'inconscient collectif à une maladie « honteuse » liée à la sexualité, comme impactant particulièrement des segments « marginaux » de la population sans concerner toute la société, pour que le président de la République ne se réfère dans ses discours qu'à la grippe espagnole de 1919 comme précédent historique de pandémie et non à celle du Sida, malgré toutes les victimes, ici même en France ?

La CGT s'oppose aux pratiques de traçage et de fichage numériques des données personnelles, comme outils de lutte contre la pandémie. Le gouvernement eut été mieux inspiré de se référer à l'un des enseignements de la lutte menée contre la propagation du VIH ; l'importance d'une véritable politique de santé publique de dépistage sérologique.

La CGT rappelle que l'engagement dans la lutte contre LGBTI-phobies, notamment en milieu professionnel, est au cœur de ses combats pour la défense des travailleuses et des travailleurs et pour la justice sociale. À ce titre, les insultes LGBTI-phobes, tout comme les insultes sexistes ou racistes, pour dénoncer des adversaires ou contradicteurs, y compris les injures considérées comme « passées dans le langage courant » mais qui véhiculent des stéréotypes LGBTI-phobes, ne sauraient être un outil dans l'engagement syndical.

Le « monde d'après », inclusif, émancipateur et sans discrimination, nous le voulons pour toutes et tous et maintenant !

Nancy, le 15 mai 2020